



DE ROUBAIX-TOURCOING

Le Roi du Roman-Cinéma

L'Histoire de dix kilomètres de film. - La naissance des "DEUX GAMINES", filles de "Judex" et de "Barrabas"

Le Nord en aura la primeur, grâce à nous

Le roman-cinéma a succédé, dans le goût du public, au roman d'aventures de Jules Verne, au roman de cape et d'épée d'Alexandre Dumas père, au roman d'amour de Paul de Cocks. S'il a pris leur place, c'est parce qu'il a confondu tous ces genres en un seul et qu'il y a ajouté quelque chose : l'illusion absolue de la vie.

santes : Blanche Montel, très réputée pour ses rôles de fillettes, d'autres encore composèrent une réplique de choix aux rôles masculins, tenus brillamment par Gaston Michel, le créateur connu du personnage de "Barrabas", le minuscule Bout-de-Zan, etc.

Comment on prépare un Roman-Cinéma

Louis Feuillade a connu l'enthousiasme des foules pour "Judex" et "Barrabas", histoire de la lutte de l'esprit de justice contre l'infamie. Lorsqu'il a repris une feuille de papier pour jeter le plan d'une nouvelle œuvre, il a pensé qu'il serait plus émouvant de montrer au public que, dans la vie de chaque jour, la bonté doit aussi l'emporter sur les mauvais instincts.

Une interview de Louis Feuillade

Je préfère laisser la parole à Louis Feuillade, qui nous a raconté ses impressions d'auteur : "Je vais livrer, avec le concours du Réveil du Nord et de mon bon ami Paul Cartoux, mon œuvre au grand public, toujours si bienveillant. Mon œuvre, la voici. Elle est représentée sur ma table par vingt-six bobines de film, vingt-six disques noirs et luisants bien posés les uns sur les autres et paraissant attendre la venue du discobole qui doit les lancer dans le stade. Un calculateur vous dirait qu'il y a là dix kilomètres de film formant un total de 520.000 images et quelle somme d'argent considérable cela représente. Et je pourrais vous dire combien de mois de travail cela m'a coûté. Quelle patience, quelle lutte contre les hommes et contre les éléments !

La Reentrée des Chambres

M. Raoul Peret est réélu Président de la Chambre des Députés

Paris, 11 janvier. - La séance est ouverte à 14 heures 25, devant 300 députés environ. M. SIEGFRIED, doyen d'âge, lit son discours. A plusieurs reprises, les applaudissements éclatent sur tous les bancs, alors que le président souligne les grands progrès sociaux réalisés pendant son règne.

Un incident dans les couloirs

DEUX DÉPUTÉS, ALEXANDRE BLANC ET LEON DAUDET, ONT ECHANGÉ DES COUPS Vers 15 heures 15, une altercation s'est produite dans les couloirs du Palais-Bourbon, entre M. Léon DAUDET, député-marchiste de la Seine, et Alexandre Blanc, député socialiste unifié de Valenciennes. Des députés ayant assisté à l'altercation, rapportent ainsi l'incident.

L'Élection du bureau

LE PRÉSIDENT La séance est reprise à 17 heures 35. M. SIEGFRIED proclame les résultats des divers scrutins. Scrutin pour l'élection du président définitif. Nombre de votants 415 ; suffrages exprimés : 391 ; majorité absolue : 196.

LES VICE-PRÉSIDENTS

Scrutin pour l'élection des quatre vice-présidents. Nombre de votants : 396 ; suffrages exprimés : 395 ; majorité absolue : 198.

LES SECRÉTAIRES

Scrutin pour l'élection de huit secrétaires. Nombre de votants : 345 ; suffrages exprimés : 343 ; majorité absolue : 172.

LES QUESTEURS

Scrutin pour l'élection des quatre questeurs. Nombre de votants : 351 ; suffrages exprimés : 350 ; majorité absolue : 176.

Condoléances

M. SIEGFRIED prononce l'éloge de Paul Cartoux, député de la Seine, et adresse les vœux sympathiques de la Chambre à sa famille et à ses collègues (Vifs applaudissements sur tous les bancs).

Au Sénat, le bureau a été installé

Paris, 11 janvier. - La séance ouvre à 9 heures. M. Gustave DENIS, sénateur de la Mayenne, doyen d'âge, installe le bureau, puis lit son discours.

LES CANDIDATS AU BUREAU

Les bureaux des divers groupes ont arrêté comme suit, la liste commune de leurs candidats sur bureau définitif.

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

EXTRAIT DU JUGEMENT rendu contradictoirement le 25 Septembre 1929.

Un jeune homme prodigue avait besoin de vêtements

Mécanicien dans une usine à Charleroi-sur-Seine, le jeune Armand Seguin, 18 ans, fils d'un chef de brigade de gendarmes à Cluny (Saône-et-Loire), avait des besoins d'argent, malgré son salaire de 130 francs par semaine. Il avait fait la connaissance de jeunes personnes qui l'entraînaient à débaucher.

Un assassin s'est acharné sur deux jeunes filles

Auxerre, 11 janvier. - La nuit dernière, en l'absence de M. Picard, artilleur à Champ-Civray, un individu a pénétré dans la chambre occupée par ses filles, Olga et Marcelle. Il se sera saisi de ses armes, et a tiré sur les deux enfants de coups de couteau. La première ne survécut pas à ses blessures. Sa sœur, bien que grièvement atteinte, opposa une telle résistance à l'assassin qu'il dut quitter la place. Elle avait pu reconnaître ses traits. C'est un ouvrier agricole de la région, Gabriel Grechin.

Landra est innocent !

Le conseiller Gilbert, qui doit présider prochainement les débats de l'affaire Landra, s'est rendu, hier matin, à la prison de la Santé pour y remplir les formalités prévues par l'article 293 du code d'instruction criminelle et qui consistent notamment dans l'interrogatoire d'identité des inculpés appelés à comparaître aux assises.

Un programme économique pour nos colonies

M. Albert Sarraut, Ministre des Colonies, a soumis à l'approbation du Conseil des Ministres, un projet de loi portant fixation d'un programme d'outillage économique et de mise en valeur des colonies françaises, qui sera incessamment déposé sur le bureau de la Chambre.

La Reconstruction des Régions dévastées

Coup d'œil rétrospectif qui prouve la justesse de la prévoyance syndicale

Comme suite à mon précédent article, dans lequel je reproduisais l'exposé des motifs qui, en 1917, avaient incité la Fédération Nationale des Travaillleurs de la Reconstruction des Régions dévastées à présenter au gouvernement un projet d'office public de reconstruction des régions envahies, je soumetts aujourd'hui le texte intégral du projet tel qu'il parut à cet époque, à l'appréciation des lecteurs.

PROJET

Article premier. - Il est créé un office public chargé d'exécuter pour le compte de la Nation, à titre d'entrepreneur général : 1. l'achat, l'extinction, la fabrication et la vente de tous les matériaux de bâtiment nécessaires à la reconstruction des régions envahies ; 2. tous les travaux de bâtiment, toutes, canalisations, ouvrages d'art, etc., nécessaires à la remise en état des propriétés de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics, ou que l'Etat aura décidé d'exécuter directement en vertu de l'art. de la loi sur la réparation des dommages causés par les faits de guerre, ainsi que ceux qui pourraient lui confier les particuliers.

Article 2.

L'office public de reconstruction jouit de la personnalité civile et s'administre conformément aux lois et usages commerciaux et industriels, sous réserve des dispositions ci-après.

Article 3.

L'office public de reconstruction est géré par un conseil d'administration, composé de dix-huit membres, savoir : 1. Un délégué et deux députés, désignés respectivement par le Sénat et la Chambre des députés dans un délai de deux mois, sur proposition des ministres de l'Intérieur, du Travail, des Finances, des Travaux publics, du Commerce et des Colonies ;

Article 4.

Neuf délégués désignés par la Fédération Nationale des Travaillleurs de l'Industrie du bâtiment. Ce conseil est nommé pour trois années et renouvelable par tiers tous les ans. L'ordre des premiers renouvellements.

Article 5.

Le conseil nomme chaque année, dans son sein un président, un secrétaire, et un ou plusieurs administrateurs délégués. Le mandat de tous les administrateurs est renouvelable.

Article 6.

Le conseil se réunit au moins une fois par mois et aussi souvent que les affaires de l'office l'exigent. La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations.

Article 7.

Le conseil est tenu de rendre compte de sa gestion et de sa situation de l'office à la Commission de Contrôle et de la Commission de Contrôle des Travaux de l'Industrie du bâtiment.

Article 8.

Le conseil délègue tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs délégués, et détermine l'étendue des attributions et pouvoirs de ces administrateurs. Il peut, en outre, déléguer certains pouvoirs à telle personne déterminée par mandat spécial, et pour un ou plusieurs objets déterminés.

Article 9.

Chaque année, par décret rendu sur la proposition du ministre des Finances, le président de la République désigne une commission de contrôle composée de deux fonctionnaires du ministère des Finances, un ingénieur, un député et un représentant de la Fédération Nationale des Travaillleurs de l'Industrie du bâtiment.

Article 10.

Le mandat de ces commissions peut être renouvelé. Cette commission est chargée de contrôler la gestion financière de l'office. A cet effet, elle a le droit, toutes les fois qu'elle le juge convenable, de prendre communication des livres et d'examiner les opérations de l'office.

Article 11.

Elle doit faire rapport de ses opérations au moins deux fois par an, au gouvernement. Elle peut, à tout moment, signaler au gouvernement les actes de mauvaise gestion qui seraient constatés par elle.

Article 12.

Pour permettre le fonctionnement de l'office, il lui est attribué une dotation de ..... francs, pour ses frais de premier établissement, et il lui sera ouvert, en complément, à la Banque de France, un crédit de ..... garanti par l'Etat.

Article 13.

Le conseil d'administration, y étant appelé, d'une part, les représentants de l'Etat, « consommateurs » de l'autre, les représentants des travailleurs de l'industrie et des producteurs. Parmi les représentants de l'Etat y étaient compris des députés du Parlement et des ministères intéressés. Si dans la représentation des producteurs les architectes n'étaient pas représentés, c'est par ce que l'office devait jouer exclusivement le rôle d'entrepreneur et que l'architecte doit conserver l'indépendance du maître de l'œuvre.

Article 14.

Le conseil précisait que le conseil avait les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'office et autoriser tous les actes ou opérations relatives à son objet. Le conseil au

Une Heureuse Institution dans le Nord

Ce qui sera l'Office départemental des Habitations à bon marché.

Dans le « Réveil », du 9 janvier, nous avons annoncé que, sur le rapport des ministres de l'Intérieur et de la Prévoyance Sociale, M. Millard venait de signer un décret instituant dans le Nord un Office Départemental d'Habitations à bon marché. C'est ce qui se fait, dans sa séance du 24 octobre dernier, que le Conseil Général, en vue de remédier dans la mesure du possible à la crise du logement dans le département, a décidé de constituer un office public de reconstruction des régions dévastées.

Quelles seront les attributions de l'Office Départemental ? Comment fonctionnera-t-il et quel sera son programme ? A ces questions que nous sommes allés poser hier à la Préfecture, on nous a répondu.

L'Office municipal des Habitations à bon marché, sont des organisations essentiellement autonomes qui peuvent être assimilées au point de vue légal aux hôpitaux, hospices et autres établissements publics reconnus par l'Etat.

Il en est de même de l'Office Départemental qui vient d'être créé. Comment fonctionnera-t-il ? A ces questions que nous sommes allés poser hier à la Préfecture, on nous a répondu.

Le Conseil d'Administration sera composé de dix-huit membres, savoir : 1. Un délégué et deux députés, désignés respectivement par le Sénat et la Chambre des députés dans un délai de deux mois, sur proposition des ministres de l'Intérieur, du Travail, des Finances, des Travaux publics, du Commerce et des Colonies ;

Neuf délégués désignés par la Fédération Nationale des Travaillleurs de l'Industrie du bâtiment. Ce conseil est nommé pour trois années et renouvelable par tiers tous les ans. L'ordre des premiers renouvellements.

Le conseil nomme chaque année, dans son sein un président, un secrétaire, et un ou plusieurs administrateurs délégués. Le mandat de tous les administrateurs est renouvelable.

Le conseil se réunit au moins une fois par mois et aussi souvent que les affaires de l'office l'exigent. La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations.

Chaque année, par décret rendu sur la proposition du ministre des Finances, le président de la République désigne une commission de contrôle composée de deux fonctionnaires du ministère des Finances, un ingénieur, un député et un représentant de la Fédération Nationale des Travaillleurs de l'Industrie du bâtiment.

Le mandat de ces commissions peut être renouvelé. Cette commission est chargée de contrôler la gestion financière de l'office. A cet effet, elle a le droit, toutes les fois qu'elle le juge convenable, de prendre communication des livres et d'examiner les opérations de l'office.

Elle doit faire rapport de ses opérations au moins deux fois par an, au gouvernement. Elle peut, à tout moment, signaler au gouvernement les actes de mauvaise gestion qui seraient constatés par elle.

Pour permettre le fonctionnement de l'office, il lui est attribué une dotation de ..... francs, pour ses frais de premier établissement, et il lui sera ouvert, en complément, à la Banque de France, un crédit de ..... garanti par l'Etat.

Le conseil d'administration, y étant appelé, d'une part, les représentants de l'Etat, « consommateurs » de l'autre, les représentants des travailleurs de l'industrie et des producteurs. Parmi les représentants de l'Etat y étaient compris des députés du Parlement et des ministères intéressés. Si dans la représentation des producteurs les architectes n'étaient pas représentés, c'est par ce que l'office devait jouer exclusivement le rôle d'entrepreneur et que l'architecte doit conserver l'indépendance du maître de l'œuvre.

Le conseil précisait que le conseil avait les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'office et autoriser tous les actes ou opérations relatives à son objet. Le conseil au

Le programme de l'Office

Le programme de l'Office Départemental peut être résumé en trois mots : aménagement, gestion et constructions. L'Office, en effet, ne se bornera pas à construire, il aménagera les immeubles qu'il construira et les fera louer à bon marché.

Le premier acte du Conseil d'Administration sera d'abord, de prendre contact et de procéder à un échange de vues sur les directives à adopter. C'est seulement après la première réunion des membres participants que le programme sera arrêté.

On a pu se rendre compte que le programme de l'Office est de créer des maisons saines, confortables et économiques, qui seront louées à bon marché.

Le programme de l'Office est de créer des maisons saines, confortables et économiques, qui seront louées à bon marché.

Le programme de l'Office est de créer des maisons saines, confortables et économiques, qui seront louées à bon marché.

Le programme de l'Office est de créer des maisons saines, confortables et économiques, qui seront louées à bon marché.

L'Homme au marteau reste introuvable

MAIS SES COMPLICES DU COUP DE LA RUE TRONCQUET ONT FAIT DES AVEUX

Paris, 11 janvier. - Toute la soirée, hier, de 9 heures jusqu'à une heure avancée de la nuit, M. Pineau a interrogé Jourdan, Lamy, Léger et Berthe Blanc. Ils ont déclaré, au dernier moment, qu'ils n'avaient rien vu.

Leur rôle, cependant, n'a eu aucun rôle dans l'affaire, sera fort probablement, demain, remis en liberté, ainsi que Berthe Blanc.

Pour l'instant, les policiers espèrent bien mettre la main sur l'homme au marteau, c'est-à-dire sur celui qui démolit la devanture du magasin de M. Col et s'en fut avec les bijoux.

Enfin, le patron du garage de la rue Vitruve, M. Troten, et le gardien Lucien Auger ont été très longuement interrogés, ainsi que le maître de la rue de Valenciennes, M. Joliana Levert. Il n'ont été renvoyés que dans la soirée, mais non sans être priés de se tenir à la disposition de la justice.

Poursuite tragique de pilliers de gares à Etaples

ACCIDENTELLEMENT, L'UN D'EUX EST ATTEINT D'UNE BALLE DE REVOLVER ET MEURT

Le nuit du 9 au 10 janvier, en gare d'Etaples, des employés de la Compagnie du Nord surpris trois individus en train de démolir des wagons et de leur voler les bijoux.

Tout en poursuivant les malfaiteurs, les employés tirèrent en l'air des coups de revolver pour appeler l'attention. Soudain, l'un des malfaiteurs fut atteint à la tête par une balle de son arme. Le coup partit, atteignant grièvement à la tête un des voleurs, Georges Gosse, âgé de 25 ans, qui ne tarda pas à succomber.

Ses complices, Léon Leprieux, 30 ans, et Eugène Pélissier, 35 ans, ont été arrêtés peu de temps après ; ils ont fait des aveux.

Un mur s'est effondré à Laventie

UN OUVRIER EST TUÉ. SON CAMARADE EST BLESSÉ

Une équipe d'ouvriers était occupée à démolir un mur sursis contre un mur à la ferme Cley-Second, au hameau de la Croix-Paite, à Laventie.

Le mur ébranlé et n'étant plus soutenu, s'est effondré.

Rouchoncourt Léon, terrassier, demeurant à Fourmes-en-Wavre, fut atteint à la nuque par un bloc de maçonnerie et tué sur le coup. Un autre ouvrier, Tourbeux J.-B., fut blessé à la hanche droite et reprit les soins du docteur Six.

Le faux officier était aussi un voleur

IL EST ARRÊTÉ A ARRAS

Le 1er janvier, un soldat allemand, chasseur de Granobis disparaitissant à la motocyclette de M. Mongin, minotier, à Arras (Nord-Pas-de-Calais).

Le faux officier a été arrêté pour vol, mais il n'a pas été condamné.

Le faux officier a été arrêté pour vol, mais il n'a pas été condamné.